

« Entrepreneur expérimenté aiderait jeune créateur »



Pour se faire aider dans la création ou la reprise d'entreprise, les porteurs de projet peuvent s'adresser à de nombreux organismes. Parmi eux, les réseaux d'entrepreneurs proposent un accompagnement financier et humain, fondé sur le partage d'expérience.

Financement, conseil, mise en relation... Chaque réseau de dirigeants aidant à la création d'entreprise présente des spécificités. Selon leurs besoins, les porteurs de projets peuvent s'en entourer pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Les « business angels » proposent, par exemple, un investissement en capital de façon minoritaire dans des sociétés à fort potentiel. En Bourgogne, ils sont une cinquantaine, tous chefs d'entreprises en activité ou à la retraite. « L'association s'engage à mettre trois composantes à la disposition des créateurs et repreneurs : du capital bien sûr, mais aussi des compétences et un réseau », explique Laure Taiclet, déléguée générale de Bourgogne Angels. Nos membres souhaitent partager bénévolement leur savoir-faire technique, propre à leur cœur de métier, et leurs connaissances transversales, comme le management, la gestion et le marketing. » Leur cible ? Des sociétés bourguignonnes ou limitrophes qui débutent ou se développent, dont le concept est innovant. « L'examen des dossiers repose également sur la détermination des porteurs de projets », ajoute-t-elle. Une sélectivité importante, puisque cinq entreprises ont été accompagnées en 2013 sur la quarantaine de dossiers instruits : « Au total,

les prises de participation se sont élevées à 430.000 euros l'an passé. » François Vignon, PDG de la société iAero à Darois, a fait appel à Arts et Métiers Business Angels début 2012. « J'avais besoin de trésorerie pour développer rapidement mon activité, démarrée en 2001. On m'a conseillé

**« Pour créer des emplois, créons des employeurs. »
(André Mulliez, fondateur de Réseau Entreprendre)**

de me rapprocher de Bourgogne Angels, pour envisager un cofinancement. Grâce à son caractère innovant, mon projet a séduit les deux jurys. » Il a ainsi obtenu 120.000 euros de capital et un accompagnement personnalisé, avec pour référent Yves Jobic, passionné d'aéronautique. « Depuis, je travaille en collaboration avec le comité d'actionnaires, bénéficiant de leur expérience et de leurs contacts », confie-t-il. Autre exemple : Réseau Entreprendre Bourgogne, qui a

démarré son activité en 2002 et qui compte actuellement 130 chefs d'entreprises. « Nous cibons des créateurs ou repreneurs qui comptent générer 5 à 15 emplois dans les deux premières années d'activité », précise le directeur, André Renard. C'est en effet le mot d'ordre d'André Mulliez (Phildar) lorsqu'il initie le Réseau Entreprendre en 1986 : « Pour créer des emplois, créons des employeurs ». Vingt ans plus tard, ce « mantra » semble plus que jamais d'actualité...

90 % de pérennité à 3 ans

Les 15 à 20 porteurs de projet accompagnés chaque année par Réseau Entreprendre Bourgogne (appelés « lauréats ») bénéficient d'une aide financière sous forme de prêt d'honneur, d'un accompagnement par un parrain pendant 2 à 3 ans, et de l'adhésion au club de la promo de l'année. Plusieurs types de programmes sont proposés, dont un pour les anciens lauréats en difficulté. Mais selon les données du réseau national, 90 % des entreprises accompagnées sont toujours en activité au terme de 3 ans. Comme Nectars de Bourgogne, entreprise créée en 2004 par Emmanuelle Baillard, lauréate en 2005. « J'ai contacté ce réseau pour faire des connaissances, pas forcément pour l'aide financière – mais je l'ai appréciée : ça m'a permis de rassurer les banques et d'obtenir un effet de levier. »

Par la suite, les lauréats peuvent devenir membres de Réseau Entreprendre, et apporter à leur tour leur expérience, selon l'une des valeurs fondatrices du réseau : la réciprocité. Un principe que l'on retrouve aussi du côté d'Initiative France, dont 3.000 des 4.450 parrains ont eux-mêmes bénéficié de l'appui du réseau. Là, c'est la solidarité qui figure au premier rang des valeurs de l'association. « Il faut augmenter les chances de réussite, estime Francis Breuiller, directeur de la plateforme locale du réseau, Initiative Côte-d'Or (anciennement APH 21). Notre mission est d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, et en les accompagnant après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique de leur projet. » Initiative Côte-d'Or travaille en étroite collaboration avec les réseaux consulaires, notamment. Ce qui se traduit par exemple par l'organisation de conférences thématiques sur l'entreprise, programmées plusieurs fois par an avec la CCI Côte-d'Or, dans le cadre du Club des créateurs et jeunes entreprises (CCJE21*) qu'elle a lancé. « Ce sont des occasions pour nos "protégés" et nos partenaires de se rencontrer et de développer leur réseau relationnel de façon conviviale et instructive », ajoute Francis Breuiller.

A son actif, Initiative Côte-d'Or compte 1.500 entreprises financées depuis 2001 avec des prêts à taux 0 %. Soit 3.300 emplois directs soutenus, et pour un taux de pérennité là encore de 90 % à 3 ans. ::]

EN SAVOIR +

- // Bourgogne Angels : www.bourgogneangels.org
- // Réseau Entreprendre Bourgogne : www.reseau-entreprendre-bourgogne.fr
- // Initiative Côte-d'Or : www.initiative-cotedor.com

* Le Club des créateurs et jeunes entreprises de Côte-d'Or réunit actuellement 46 jeunes entrepreneurs qui partagent leurs valeurs et leur expérience. Le Club propose une dizaine d'ateliers et rencontres chaque année, à Dijon et sur l'ensemble de la Côte-d'Or. Tout porteur de projet (création ou reprise) peut demander à intégrer le Club, auprès de la CCI Côte-d'Or.

Initiative Côte-d'Or
Un réseau. Un esprit

Notre accompagnement
+
15M€ prêtés à taux 0%
=
1 500 entreprises installées
3 200 emplois soutenus

CRÉATEUR*
* D'ENTREPRISE
CHERCHE
PARRAIN!

Vous êtes chef
d'entreprise ou
cadre dirigeant ?

Comme plus de 5 000 parrains bénévoles en France, faites profiter un jeune entrepreneur de votre expérience managériale en accompagnant son projet :
Apports mutuels garantis !

Initiative Côte-d'Or
2, avenue de Marbotte
BP 17440 - 21074 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 65 92 80
Fax : 03 80 65 37 09
contact@initiative-cotedor.com

www.initiative-cotedor.com

EN SAVOIR +

CCI Côte-d'Or
Isabelle Bajard
03.80.65.91.46.
isabelle.bajard@cci21.fr